

N° 6900^{1A}**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI**concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat
pour l'exercice 2016**

* * *

AVIS DU COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS

(10.11.2015)

PREAMBULE

Au début de l'année 2014, le COSL a publié son document „Concept intégré pour le sport au Luxembourg“ qui inclut une analyse approfondie de tous les aspects du sport au Grand-Duché.

Le COSL y relève l'importance de mettre en place un plan de développement national pour le sport au Luxembourg basé sur les priorités suivantes:

- financement du sport national adapté à son rôle sociétal de première importance;
- réalisation d'un Centre National Olympique et Sportif Luxembourgeois (CNOSL);
- réglementation, reconnaissance et valorisation des métiers du sport;
- développement d'infrastructures de qualité pour le sport de haut niveau.

Le projet de budget 2016 du Ministère des Sports ne reflète malheureusement guère la concrétisation de ces priorités.

*

INTRODUCTION

L'année 2016 sera dominée par les Jeux Olympiques d'été à Rio où le COSL prévoit une délégation d'environ 25 à 30 personnes.

La préparation pour ces jeux sera beaucoup plus complexe et coûteuse que pour ceux de Londres (visites de préparation, période d'acclimatation, coûts de voyage substantiels).

A cela s'ajoutent les Jeux Olympiques de la Jeunesse à Lillehammer en février 2016, où le COSL entend faire représenter le Luxembourg par une délégation de cinq personnes.

Les revendications budgétaires formulées pour 2015 par le COSL restent d'actualité:

- nécessité d'appuis financiers revenant directement aux fédérations dans les domaines administratif et sportif;
- mise à disposition des budgets nécessaires pour garantir la représentation du sport luxembourgeois au haut niveau international et pour assurer une préparation optimale pour les Jeux Olympiques d'été à Rio en 2016;
- mise à disposition des crédits nécessaires pour la médecine sportive tellement importante notamment pour le sport de haut niveau (grand médico-sportif);
- déblocage de fonds adéquats au niveau des différents ministères impliqués en vue de mener à bien le plan d'action national „Gesond iessen-méi bewegen“;
- maintien des moyens financiers nécessaires au Sport-lycée.

A ces revendications s'ajoutent de nouvelles priorités budgétaires indispensables pour permettre au COSL en tant qu'organe fédérateur du mouvement sportif organisé privé de faire assurer les réalisations

du concept intégré pour le sport au Luxembourg. A ce dernier sujet, le COSL se doit de constater un manque de courage politique pour refléter de manière adéquate l'importance sociétale du sport dans les orientations principales du projet de budget sport.

Sur base de ces considérations le COSL émet l'avis suivant quant au projet de budget du ministère des sports pour l'exercice 2016.

*

CONSIDERATIONS GENERALES

Le COSL salue les orientations politiques prises pour mettre en place les dispositifs nécessaires pour l'établissement d'un compte satellite sport au Luxembourg en transférant un poste d'expert vers le budget du Ministère de l'Economie (plus précisément près du STATEC offrant ses compétences et son „know-how“ dans les préparatifs d'établissement et d'exécution de ce compte), permettant d'avoir une vue d'ensemble sur l'impact du sport sur l'économie, la croissance et la création d'emplois au Luxembourg, permettant de mesurer le „retour sur investissement“ dans le sport. Dans ce même contexte le COSL doit constater avec regret que ce transfert génère une diminution du budget sport.

Les crédits alloués aux dépenses courantes, hors Institut National des Sports, Centre National Sportif et Culturel et ENEPS connaissent une progression de 1,9% (néanmoins largement inférieure aux progressions des dépenses du budget courant et du total des dépenses).

Au niveau des dépenses en capital, l'alimentation du fonds d'équipements sportifs national enregistre une baisse de 7,5%, de sorte que le total général des dépenses en capital recule de plus de 2.000.000.- €.

*

CONSIDERATIONS PARTICULIERES

Le COSL, tout en saluant le maintien temporaire du régime des chèques-services accueil pour le sport (dans un poste symbolique intitulé „participation de l'Etat aux frais de l'encadrement sportif de qualité des enfants par les clubs sportifs“), se doit d'ores et déjà d'anticiper le transfert ultérieur de cette mesure – tout en la taillant plus spécifiquement sur le sport – vers le budget sport, en soulignant l'importance de maintenir cette aide au moins au niveau de la moyenne des années passées, sinon de la doter d'un surplus substantiel par rapport à cette moyenne.

Les soutiens au plan d'action national „Gesond Iessen, méi bewegen“ sont clairement insuffisants au regard de l'obésité croissante au sein de la jeunesse luxembourgeoise et des frais de santé énormes que ce phénomène ne manquera pas d'engendrer dans le futur.

Le COSL déplore la stagnation des crédits alloués au COSL et aux fédérations sportives (article 33.010), alors que la participation à des compétitions internationales (Championnats d'Europe, Championnats du Monde etc.) devient de plus en plus contraignante d'un point de vue financier, surtout pour les sports collectifs. Ceci est souvent dû au fait que ces compétitions sont organisées dans des pays lointains, d'accès difficile à partir du Luxembourg. Si les équipes des sports collectifs devaient être amenées à renoncer en tout ou partie à participer à ces événements importants pour le développement de leur sport, cette situation aura un impact fort négatif sur le „Nation Branding“, que le mouvement sportif est résolument décidé à supporter par toutes ses forces, ce qui évidemment nécessite en corollaire un appui financier conséquent.

Le COSL se félicite de l'augmentation de la participation à l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs de ses fédérations, même si elle paraît insuffisante.

L'article 33.020 (contribution financière dans l'intérêt de la réalisation des programmes sportifs élaborés par les fédérations; aide à la section sportive de l'armée; participation financière au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour la préparation aux jeux olympiques, aux paralympics et aux jeux européens) augmente certes de 21,5%, mais ce en raison de l'adaptation du congé sportif aux nécessités des Jeux Olympiques à Rio.

Les crédits alloués au service médico-sportif (articles 11.131, 12.001 et 12.160) connaissent une embellie par rapport à 2015 (+9,6%), qui était certes en forte diminution par rapport à l'année 2014.

*

CONCLUSION

Les crédits alloués au Ministère des Sports dans le cadre du projet de budget 2016 sont globalement en stagnation.

Le gouvernement doit prendre conscience, même en temps de rigueur budgétaire, que tout investissement dans le sport est également un investissement dans le domaine social, la santé, l'intégration et dans nos générations futures, sans oublier le 3ème âge, et est susceptible de produire un „retour sur investissement“ représentant le triple voire le quadruple de l'investissement initial.

Par ailleurs pour permettre au Luxembourg de devenir plus performant en termes de sport et pour qu'il puisse viser à faire partie du nombre croissant des pays capables de décrocher une médaille olympique dans un avenir proche, nos gouvernants ne pourront faire l'impasse sur une augmentation conséquente des crédits alloués au sport.

Le bénévolat, le mécénat et le sponsoring du secteur privé étant en diminution constante, il devient plus que jamais vital d'augmenter fortement les crédits étatiques au profit du mouvement du sport au cours des prochaines années pour concrétiser enfin l'ambition affichée par la loi sur le sport du 3 août 2005.

Strassen, le 10 novembre 2015

